

Communiqué de presse

## **Après la zone Natura 2000 Rambouillet Expo s'attaque à une zone écologique prioritaire.**

Après avoir dévasté en partie le site Natura 2000 du Parc du Château de Rambouillet, les engins de travaux s'attaquent désormais au site écologique des Haras des Bréviaires.

Pierre-Emmanuel Roubaud, Commissaire Général des Salons et PDG de Rambouillet Evénement conduit une transformation titanesque du site à coups de pelleteuses et de camions. Le projet soutenu par Gérard Larcher, Sénateur-Maire de Rambouillet, Alain Schmitz, Président du Conseil Général des Yvelines, Christine Boutin, Conseillère Générale, et Yves Maury, Maire des Bréviaires, vise à faire de ce patrimoine écologique et de ce pôle hippique prestigieux le grand centre événementiel de Rambouillet, capable d'accueillir 40.000 visiteurs, même s'il faut pour cela transformer une zone agricole de 6 hectares en parking, même s'il faut pour cela transformer un terrain classé non constructible en zone d'accueil d'une structure –paraît il provisoire- de 15.000 m<sup>2</sup>.

Après les deux échecs successifs pour trouver le site adéquat (Le Parc du Château ayant été abandonné grâce à l'intervention efficace des associations, d'Anny Poursinoff et de Yann Arthus-Bertrand, puis le site de la zone du Bel Air s'avérant inadapté en raison de la structure des sols), on se demande comment les travaux ont pu démarrer si rapidement alors qu'un certain nombre de délais administratifs sont théoriquement incontournables. En effet, la décision d'entreprendre ces travaux a été prise au mépris total des règles élémentaires de la démocratie locale ainsi que du règlement d'urbanisme et du plan d'occupation des sols de la commune des Bréviaires. Le site des Haras est en effet placé en zone agricole non constructible sur laquelle l'implantation d'une structure d'une telle ampleur est prohibée. Le président et les délégués de la Communauté de Commune des Etangs, légalement compétents pour statuer sur de tels projets, nous ont confirmé n'avoir à aucun moment été consultés ni même informés. Il est choquant de voir des personnalités politiques de premier plan, sensées être exemplaires dans leur conduite, bafouer ainsi le droit des citoyens et la démocratie.

La commune des Bréviaires se place en contradiction avec son ambition de faire partie de l'extension du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le site des Haras a en effet été répertorié comme « Site Ecologique Majeur » et « zone d'intérêt écologique à conforter » par l'équipe des experts du Parc.

Les associations et certains élus, soutenus par un nombre croissant d'habitants scandalisés par la manière dont ce projet leur est imposé sont inquiets et étudient les recours légaux possibles afin de faire cesser les travaux.

**ASLE** - Association St Léger Environnement – Olivier FAIVRE-DUBOZ

**UAPNR** (Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse - Catherine REINAUD

**JADE** – Jonction des Associations de Défense de l'Environnement – Dominique DUVAL

**VIVRE A POIGNY** – Didier SIROVATSKY

**SAUVEGARDE DES MESNULS** – F. DAZIN